

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 13 octobre 2020

N° VA_DEL2020_156

Objet : Motion déposée par les groupes EPVA, MDC, PS, Génération.s portant sur les moyens humains et matériels alloués au commissariat de Villeneuve d'Ascq

L'an deux mille vingt, le 13 octobre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Farid OUKAID, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE, Jean-Michel MOLLE, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR .

Motion déposée par M. Sylvain ESTAGER au nom des groupes E.P.V.A, Génération.s, M.D.C et P.S. le 1^{er} octobre 2020.

Sécurité : Au-delà des paroles, des actes

Le droit à la sécurité et à la tranquillité est une composante essentielle de notre pacte républicain.

La municipalité de Villeneuve d'Ascq œuvre depuis des années dans ce domaine, sur l'ensemble de son territoire et pour chacun(e) de ses habitant(e)s :

-Les politiques d'accompagnement social et de prévention sont au cœur de nombreux dispositifs d'éducation et d'animation dans tous les quartiers.

-La police municipale a été équipée et renforcée avec des effectifs qui ont doublé depuis 2008, pour atteindre à ce jour 43personnels.

-Un Centre de Supervision Urbaine a été créé et le déploiement de la troisième phase d'installation de vidéo-protection est en cours

Or sur cette politique, comme dans de nombreuses autres d'ailleurs, le désengagement de l'État est manifeste.

En aucune manière il n'appartient aux communes de se substituer à l'État et de compenser la diminution des moyens que ce dernier impose aux collectivités.

L'État se doit d'assurer correctement et avec les moyens nécessaires, l'importance des missions régaliennes qui sont les siennes et ce, faut-il le rappeler, dans un contexte de plus en plus difficile à vivre pour nombre de nos concitoyen(ne)s.

C'est pourquoi, nous condamnons la réduction drastique des moyens policiers constatée sur le territoire villeneuvois depuis plusieurs années.

Ainsi, dans une ville qui compte près de 65 000 habitants et 40 000 étudiants, le commissariat de Villeneuve d'Ascq ne compte plus que 38 policiers.

Le déplacement de certains services sur le commissariat central de Lille ne justifie nullement une telle diminution des effectifs qui apparaissent très faibles au regard du nombre d'habitant(e)s et des fragilités sociales rencontrées.

Aujourd'hui près de 1 500 dossiers sont en attente de traitement, parfois depuis plus de trois ans.

Le manque de moyens humains et matériels est manifeste et dénoncé de longue date par de nombreux acteurs de terrain.

Aussi, à l'heure où le Gouvernement et le Ministre de l'Intérieur multiplient dans les médias les prises de paroles déterminées et volontaristes, pour faire de la sécurité une priorité de leur action, nous espérons qu'il ne s'agit pas là uniquement d'un simple effet de communication.

Nous partageons la démarche engagée par les représentants des forces de police pour alerter sur la situation et le Maire a déjà saisi le Ministre de l'Intérieur pour exiger de ce dernier une réponse concrète, à la hauteur des besoins.

C'est pourquoi, en soutien de l'initiative prise par le Maire, le Conseil municipal de Villeneuve d'Ascq demande un renforcement significatif des moyens humains et matériels mis à disposition du commissariat de Villeneuve d'Ascq, ce dans les délais les plus rapides.

Groupes E.P.V.A, Génération.s, M.D.C et P.S.

Il est proposé aux membres du conseil d'approuver la motion présentée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition, Claudine REGULSKI, Catherine BOUTTE, Eva KOVACOVA, Pauline SEGARD, Fabien DELECROIX, Romain LECLERCQ, Antoine MARSZALEK s'étant abstenus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le samedi 17 octobre 2020 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20201013-177146-DE-1-1
Date AR Préfecture : samedi 17 octobre 2020